

Chine

Contexte

Depuis 1978, la Chine s'est engagée dans un vaste programme de réforme visant la modernisation de l'économie et une ouverture accrue vers le monde extérieur. Ce passage d'une économie socialiste à une économie de marché a imprimé un essor économique fulgurant, qui s'est accompagné d'une amélioration des conditions de vie pour des centaines de millions d'individus. Il a également conduit à des changements sociaux, notamment à une pression grandissante de la part de certains segments de la société désireux de participer davantage à la prise de décision et soucieux de faire respecter les droits de la personne.

Le gouvernement chinois s'emploie à instaurer la primauté du droit, ce qui s'inscrit parfaitement dans son élan de réforme et de modernisation de l'économie. Les réformes juridiques en cours débordent largement la sphère économique pour transformer graduellement les relations entre les individus et l'État.

Le dialogue avec la communauté internationale s'est également étendu et approfondi. En 1997 s'amorçait une série de dialogues bilatéraux entre le Canada et la Chine. En octobre de la même année, la Chine signait le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*, puis, en mars 1998, le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*. La Chine travaille maintenant à la ratification de ces engagements, étape qui sera suivie de leur mise en œuvre. La perspective de la Chine de faire son entrée à l'Organisation mondiale du commerce stimule d'autant sa réforme du système juridique et sa mise à niveau sur le plan des normes internationales.

La démarche de l'ACDI

Susciter la confiance et partager les connaissances

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) a commencé à travailler avec le gouvernement chinois en 1982. La démarche de l'ACDI consistait à appuyer le programme chinois d'acquisition de compétences à l'étranger en finançant les



PHOTO ACDI : ROGER LEMOYNE

contacts personnels et les programmes éducatifs en Chine et au Canada. La démarche adoptée par l'Agence — dialogue, compréhension mutuelle et développement des capacités — a favorisé l'élaboration d'un réseau de communication entre institutions et gouvernements et la réforme juridique qui fait valoir aujourd'hui les droits de la personne et stimule la croissance économique. Le programme consiste à multiplier graduellement les échanges de haut niveau entre pairs, ce qui permet aux Canadiens non seulement de partager leurs connaissances et leur expérience, mais également de se tenir au fait des réformes en cours en Chine.

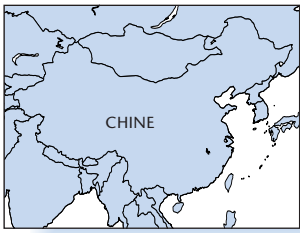
Le programme de coopération en matière de gouvernance avec la Chine comporte cinq domaines prioritaires, à savoir : la réforme juridique et judiciaire; la promotion et la protection des droits de la personne; le développement de la société civile et la participation publique; le renforcement des institutions et des processus de représentation et de législation; enfin, la restructuration du gouvernement et l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de la gestion publique.

Principales réalisations

Réforme juridique et primauté du droit

Les dialogues et les échanges portant sur les systèmes juridiques canadiens et chinois ont permis aux Chinois d'ex-





Chine



plorer divers moyens d'adapter les lois de leur système aux normes internationales. La mise en application de ces modifications ne s'est pas déroulée de façon uniforme à l'échelle du pays, aussi les Canadiens continuent-ils de coopérer grâce au **Programme de droit criminel et de justice pénale**, avec comme point de référence les normes des Nations Unies en matière de justice pénale.

Le **Projet de formation des juges supérieurs en Chine** favorise la mise à niveau des compétences et des connaissances

des juges supérieurs, notamment en les familiarisant avec les théories et pratiques juridiques et judiciaires de l'Occident, ainsi qu'avec les aspects fondamentaux de la primauté du droit et des normes internationales. La conduite de ce projet est confiée à un consortium canadien composé de l'Université de Montréal, l'Université McGill et l'Institut canadien d'administration de la justice, en collaboration avec le Collège national de formation des magistrats de la Cour suprême de la République populaire de Chine. Dans le cadre de ce projet, le Collège voit sa capacité renforcée grâce à la formation d'une nouvelle génération de formateurs. On a tenu des séminaires de haut niveau portant sur des sujets comme la primauté du droit et incluant les questions d'éthique et d'indépendance du pouvoir judiciaire, la formation sur les rôles des hommes et des femmes et l'étude comparative de diverses méthodes touchant la décision arbitrale, la procédure et la preuve.

Le **Parquet populaire suprême du Peuple**, l'entité chinoise chargée des poursuites dans le cas d'une affaire criminelle, des enquêtes dans les affaires de corruption et de violation des droits de la personne au sein du système juridique, entreprend une refonte majeure axée sur la transparence, la mise à niveau des compétences des magistrats, la rationalisation de l'administration et la lutte contre la corruption. L'ACDI met actuellement au point un projet de coopération destiné à soutenir ce processus de réforme et à encourager tout particulièrement la protection des droits du citoyen et l'application régulière de la loi dans le système de poursuite criminelle.

L'aide juridique et les services juridiques en Chine en sont à leurs premiers stades de développement, aussi le **Projet d'aide**



PHOTO : JEANGUY THIBODEAU

juridique et de services juridiques communautaires en Chine concentrera-t-il les efforts sur l'intégration et la coordination du système, en procurant une formation aux travailleurs juridiques, d'une part, et en sensibilisant et informant davantage la population, d'autre part. On espère ainsi améliorer l'accès aux services juridiques des groupes marginalisés, comme les femmes et les pauvres.

Des liens se sont également tissés entre les membres des professions juridiques des deux pays. L'ACDI a encouragé les échanges de l'Association du Barreau canadien avec **l'Association panchinoise des juristes**, en vue de promouvoir le professionnalisme au sein de la communauté juridique chinoise, de renforcer cette association professionnelle et de la doter d'une plus grande autonomie.

Droits de la personne

Grâce au **Projet Canada-Chine relatif à la loi sur les droits des femmes**, l'Association des collèges communautaires du Canada renforce les capacités de la Fédération panchinoise des femmes (FPF) et d'autres organisations chinoises afin qu'elles soient en mesure de sensibiliser davantage le public et d'appliquer cette loi et d'autres lois et règlements en faveur des droits de la femme en Chine. Dans le cadre de ce projet, on prévoit également d'améliorer les bureaux juridiques de l'Association, les cliniques d'aide juridique, ainsi que la formation sur le rôle des hommes et des femmes à l'intention du pouvoir judiciaire, des avocats et du corps policier. Une recherche en collaboration permettra en outre de repérer les lacunes dans la législation chinoise, de compléter les modifications touchant les règlements et les politiques ayant des répercussions sur les droits des femmes.

Le **Projet Canada-Chine de mise en œuvre des droits de la personne** a pour but de renforcer la capacité du Centre de recherche sur les droits de la personne de l'Université de Beijing et de l'Institut de droit de l'Académie chinoise de sciences sociales. Ces établissements seront ainsi mieux armés pour promouvoir et mettre en œuvre les deux pactes internationaux relatifs aux droits politiques et civils et aux droits économiques, sociaux et culturels. Pour ce faire, le Centre de recherche et d'enseignement sur les droits de la personne de l'Université d'Ottawa multipliera les dialogues et les échanges de recherches sur les politiques; il élargira le réseau d'universitaires, de responsables de l'élaboration de politiques et de juristes, tant en Chine qu'au Canada, afin que ces personnes puissent mettre leurs connaissances et leur expérience à profit et faciliter, grâce à leurs analyses et leurs recommandations, l'application des normes en matière de droits de la personne.

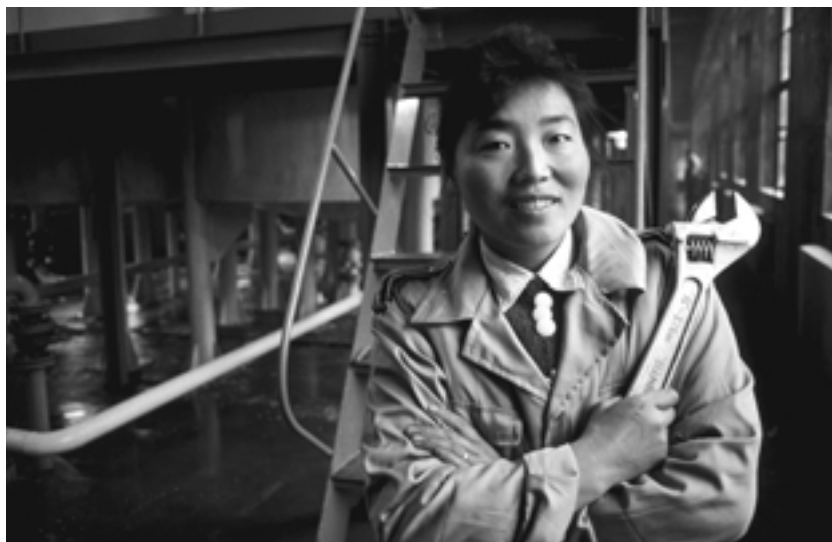


PHOTO ACDI : ROGER LEMOYNE

Le **Projet de coopération Canada-Chine pour la ratification et la mise en œuvre des pactes sur les droits de la personne en Chine** aborde une nouvelle étape du processus en soutenant les efforts des intervenants chinois responsables de la préparation d'une législation conduisant à la ratification et la mise en œuvre de ces pactes. De concert avec l'Université chinoise de science politique et de droit de Beijing, le Centre international pour la réforme du droit pénal et la politique de justice s'emploie à mettre en œuvre ce projet. Les efforts portent principalement sur une sensibilisation accrue des normes et des droits internationaux de la personne, sur le partage de l'expérience canadienne et internationale, sur l'examen des mécanismes de surveillance et sur la résolution de problèmes — touchant la loi ou l'exercice du droit — liés à la ratification et à la mise en œuvre des deux pactes internationaux.

Réforme institutionnelle et participation du public

L'appui à un processus de prise de décision ouvert, participatif et éclairé représente un aspect essentiel de la coopération de l'ACDI avec la Chine. Cela permet de mieux cerner les problèmes qui peuvent surgir dans le cadre du programme de réforme économique, notamment les problèmes de pauvreté, de disparités entre les sexes, de non-respect des droits de la personne et de détérioration de l'environnement.

Le **Programme de la société civile** vise à fournir une aide directe au développement des organisations de la société civile qui font leur apparition en Chine. Ce programme favorise la participation des citoyens et ces organisations aux questions d'intérêt public et à la prestation des services sociaux et encourage le dialogue et l'interaction entre gouvernement, citoyens et organisations de la société civile. Un des volets du programme consistait à permettre à des groupes de femmes de prendre part à un débat sur les modifications apportées à la loi sur la famille par le Congrès national du Peuple chinois.



Le **Projet de coopération entre le Centre parlementaire du Canada et le Congrès national du Peuple** chinois a offert la possibilité aux spécialistes canadiens et chinois d'explorer leurs systèmes de parlement et d'assemblée respectifs et leurs pratiques en matière de gestion publique des institutions connexes. En plus d'examiner d'importantes questions de loi et de politique, comme les systèmes et les lois concernant la sécurité sociale, le régime fiscal ou la propriété, le Congrès national du Peuple chinois et le Congrès du peuple de la province de Jiangsu ont eu l'occasion de se familiariser avec le système du Centre parlementaire canadien et ses mécanismes de consultation publique grâce à de fructueux échanges.

La présente réforme impose aux municipalités une efficacité et une transparence accrues dans la prestation de leurs services. Le **Projet intégré de développement municipal** en Chine établit un pont entre la Fédération canadienne des municipalités et le Bureau du Conseil d'État pour la restructuration du système économique de Chine dans le but d'améliorer les processus de gestion, de participation populaire et d'élaboration des lois dans certaines municipalités. Parmi les projets pilotes figure un plan visant une participation plus grande de la collectivité à la réduction de la pollution dans le réservoir de Yuqiao. Les responsables des municipalités concernées ont amélioré leurs méthodes de planification stratégique, de communication publique, de participation populaire et de coopération avec les intervenants, les ministères et les agences.

Le **Programme d'élaboration de mesures d'intérêt public** met en contact des spécialistes et des responsables de l'élaboration de politique du Canada avec des institutions chinoises de premier plan. Les consultants canadiens — dont la coordination est confiée au Conference Board of Canada et à l'Institut d'administration publique du Canada — prodiguent leurs avis techniques sur des questions prioritaires liées à la réforme macro-économique. Grâce à des visites d'études de haut niveau, des responsables chinois, issus de diverses agences et ministères provinciaux et nationaux, ont accru leurs capacités à formuler et à recommander des mesures stratégiques. Les recommandations ont mené à la création d'agences liées aux petites et moyennes entreprises et à des avant-projets de lois sur la sécurité au travail et l'aide juridique.

Le **Programme de réforme du secteur public** vise également à accroître la capacité du secteur public à élaborer des politiques

socioéconomiques, à les mettre en œuvre et à régler les institutions concernées. Agriteam Canada Consulting Ltd. coordonne ce programme de concert avec le ministère chinois du Commerce extérieur et de la Coopération économique. Les premières activités concernaient les domaines de la finance, de la macro-économie, du contrôle du grain et des relations entre le gouvernement central et les administrations locales.

D'autres programmes jouent un rôle d'appui à la réforme administrative, notamment : **l'Assistance technique dans la démarcation maritime**, projet dans le cadre duquel on fournit au personnel de l'Institut chinois des affaires maritimes des analyses et des informations juridiques ainsi qu'une formation technique; le **Projet de gestion de l'information statistique**, qui a pour objectif d'aider les Chinois à mettre sur pied leur Bureau national de la statistique et ses systèmes de gestion, d'adapter les systèmes de mesure statistique et de parfaire leurs connaissances techniques.

Produit par l'Agence canadienne de développement international (ACDI)

Pour en savoir davantage sur les programmes de l'ACDI, ainsi que sur ses activités et sur son fonctionnement, consultez notre site Web à www.acdi-cida.gc.ca

ou communiquez avec :

Renseignements au public

Direction générale des communications

ACDI, 200, promenade du Portage, Hull (Québec) K1A 0G4
(819) 997-5006 1 800 230-6349

Ligne pour les malentendants et les personnes ayant des difficultés d'élocution : (819) 953-5023 1 800 331-5018

Télécopieur : (819) 953-6088

Adresse électronique : info@acdi-cida.gc.ca

Février 2001

© Ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux

N° de catalogue : E94-253/6-2001F, ISBN : 0-662-85520-5

English version available on request

Imprimé au Canada sur papier recyclé